

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 27 juillet à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 juillet 2026.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES BOUTET Nadège, BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, POTIER Jocelyn, RIGOLLAGE Céline, TURMEL Claire, MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, NIEL Maxime, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, Anthony VITALIEN.

Excusés : MMES MARTIN Nadia (donne pouvoir à Laura BRUNET), THIBAUD Stéphanie (donne pouvoir à Maxime NIEL).

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 30 JUIL. 2026

Et publication ou notification le :

30 JUIL. 2026

A été nommée secrétaire : Claire TURMEL

2026_07_05 – Ressources humaines : création de postes de contractuels

Dans le cadre de l'organisation de la rentrée scolaire 2026-2027 et notamment le service de cantine et la sieste des enfants après le repas, il est nécessaire de procéder à la création de plusieurs postes de contractuels.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur nos besoins :

Période : 01/09/2026 au 31/08/2027

Contrat d'un an permanent - Moins de 17h30 par semaine

- ° 1 adjoint d'animation : 8h49 annualisées (1h30 de surveillance cantine + 1h30 de ménage * 4 jours par semaine)
- ° 1 adjoint d'animation : 4h25 annualisées (1h30 de surveillance cantine * 4 jours par semaine)
- ° 1 adjoint d'animation : 4h25 annualisées (1h30 de surveillance cantine * 4 jours par semaine)
- ° 1 adjoint d'animation : 2h19 annualisées (1h30 de surveillance cantine * 2 jours par semaine)

Période du 01/09/2026 au 31/08/2027

Contrat de 1 an : Accroissement temporaire d'activité

- ° 1 adjoint d'animation : 4h25 annualisées (1h30 de surveillance cantine * 4 jours par semaine)
- ° 1 adjoint d'animation : 2h13 annualisées (1h30 de surveillance cantine * 2 jours par semaine)

Période du 01/09/2026 au 28/02/2027

Contrat de 6 mois : Accroissement saisonnier d'activité

- ° 1 adjoint d'animation : 23h28 annualisées (45 minutes le matin en périscolaire + 4h55 d'aide à la cantine et de surveillance cantine + 2h05 de périscolaire le soir dont 20 minutes de pause obligatoire * 4 jours par semaine)

Période du 01/03/2027 au 31/08/2027

Contrat de 6 mois : Accroissement temporaire d'activité

- ° 1 adjoint d'animation : 23h28 annualisées (45 minutes le matin en périscolaire + 4h55 d'aide à la cantine et de surveillance cantine + 2h05 de périscolaire le soir dont 20 minutes de pause obligatoire * 4 jours par semaine)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de créer pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027 4 postes en contrat à durée déterminée en application des dispositions de l'article L332-8 5° du Code Général de la Fonction Publique détaillés ci-après :
 - 1 poste d'Adjoint d'animation annualisé à 8h49 par semaine,
 - 2 postes d'adjoint d'animation annualisés à 4h25 par semaine,
 - 1 poste d'adjoint d'animation annualisé à 2h19 par semaine,

.../...



.../...

- de créer pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027 2 postes en contrat à durée déterminée, accroissement temporaire d'activité en application des dispositions de l'article L332-23 1° :
 - 1 poste d'adjoint d'animation annualisé à 4h25 par semaine,
 - 1 poste d'adjoint d'animation annualisé à 2h13 par semaine.
- de créer pour la période du 01/09/2026 au 28/02/2027 1 poste en contrat à durée déterminée, accroissement saisonnier d'activité en application des dispositions de l'article L332-23 2° :
 - 1 poste d'adjoint d'animation annualisé à 23h28 par semaine.
- de créer pour la période du 01/03/2027 au 31/08/2027 1 poste en contrat à durée déterminée, en accroissement temporaire d'activité en application des dispositions de l'article L332-23 1° :
 - 1 poste d'adjoint d'animation annualisé à 23h28 par semaine.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes aux dossiers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30 JUIL. 2026

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Claire TURMEL